

Le moment est venu d'examiner toute la structure de l'ONU. En disant cela, je ne cherche nullement à critiquer l'Organisation telle qu'elle a existé jusqu'ici. Selon toute vraisemblance, elle a fait de son mieux. Elle a succédé à un organisme dont l'activité s'était soldée par un échec. Elle a survécu pendant les 25 dernières années tout au moins et elle a exercé une certaine influence, qui n'a cependant pas été aussi grande qu'il aurait fallu.

Je me souviens que, lors de l'étude de la question à l'autre endroit, il y a plus de 25 ans, j'avais critiqué la structure des Nations Unies qui prévoyait deux catégories de membres, l'une ayant beaucoup plus d'autorité que l'autre. M. King m'avait alors dit, dans le particulier, que la chose s'imposait pour assurer la création et le fonctionnement de l'organisation. Certaines grandes puissances jouissent du droit d'opposer leur veto à la volonté de toutes les autres nations du monde. Loin d'être démocratique, cela est autocratique. Ces vetos ont beaucoup nui à l'Organisation et l'ont empêchée de réaliser les objectifs pour lesquels elle avait été créée. C'est là un des premiers points qu'il faudrait réexaminer en vue de toute refonte de la charte ou de toute modification de la pratique découlant de cette charte. Il faudrait faire de l'ONU une organisation démocratique dont tous les membres auraient droit de parole et de vote, et il faudrait abolir le droit de veto des grandes puissances. J'espère que les Nations Unies sortiront renforcées des discussions qui auront lieu à New York.

J'appartiens depuis longtemps à un organisme qui préconise l'établissement d'un gouvernement mondial. C'est un idéal pour l'instant irréalisable mais nul ne sait si l'idée ne sera pas réalisable un jour. C'est une bonne idée, et je l'appuie, tout en sachant parfaitement bien qu'elle ne se réalisera pas de mon vivant, à tout le moins. Je voudrais que l'ONU se renforce en ce sens, qu'elle ait quelque autorité au lieu d'une simple influence sur ceux qui l'écoutent et aucune sur ceux qui ne l'écoutent pas.

J'aimerais qu'on confère aux Nations Unies une autorité réelle et qu'on les dote des fonds nécessaires pour l'application de leurs sanctions. L'Organisation ne sera jamais pleinement satisfaisante tant qu'elle ne pourra pas s'appuyer sur une force militaire pour faire respecter des décrets en faveur de la paix dans le monde. Sa Charte devrait clairement définir l'objet de ses pouvoirs, mais ses décisions devraient s'appuyer sur des sanctions. L'Organisation devrait être raffermie, et non affaiblie. Elle devrait avoir une structure plus démocratique et être dotée de fonds plus considérables. En outre, bien sûr, ainsi que divers orateurs l'ont dit déjà, les membres de l'Orga-

nisation devraient se montrer plus loyaux envers elle et respecter davantage ses décisions.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

L'honorable Paul Martin dépose le document suivant:

Rapport du ministère des Affaires extérieures pour l'année terminée le 31 décembre 1968, en conformité de l'article 6 de la Loi sur le ministère des Affaires extérieures, chapitre 68, S.R.C., 1952.

LOI SUR LES BANQUES D'ÉPARGNE DE QUÉBEC

BILL MODIFICATEUR—PREMIÈRE LECTURE

L'honorable Paul Martin présente le bill S-2, visant à modifier la loi sur les banques d'épargne de Québec.

(Le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

L'honorable M. Martin propose que le bill soit inscrit au *Feuilleton* en vue de sa deuxième lecture mardi prochain.

(La motion est adoptée.)

BILL SUR LA DISSOLUTION DE L'OFFICE FÉDÉRAL DU CHARBON

PREMIÈRE LECTURE

L'honorable Paul Martin présente le bill S-3, portant dissolution de l'Office fédéral du charbon et abrogation de la loi visant la mise de la houille canadienne sur un pied d'égalité avec la houille importée, de la loi sur l'aide à la production du charbon et de la loi sur l'Office fédéral du charbon.

(Le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

L'honorable M. Martin propose que le bill soit inscrit au *Feuilleton* en vue de sa deuxième lecture mardi prochain.

(La motion est adoptée.)

LOI SUR L'EXTRACTION DE L'OR DANS LE YUKON

BILL MODIFICATEUR—PREMIÈRE LECTURE

L'honorable Paul Martin présente le bill S-4, visant à modifier la loi sur l'extraction de l'or dans le Yukon.

(Le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

L'honorable M. Martin propose que le bill soit inscrit au *Feuilleton* en vue de sa deuxième lecture mardi prochain.

(La motion est adoptée.)